

## Annexe 1 : Calendrier de négociation des annexes

Il est convenu de discuter des thèmes cités dans le Titre I de la présente convention collective dans le cadre de la négociation d'annexes. A cette fin, le calendrier suivant a été déterminé :

<b>Annexe</b>	<b>Période de négociation</b>
Annexe 3 : Classifications et missions des emplois repères	Septembre 2021
Annexe 4 : Révision de l'accord CDDU signé le 12 décembre 2006	D'octobre 2021 à mars 2022
Annexe 5 : Journalistes	D'avril à mai 2022
Annexe 6 : Prévoyance	De juin à juillet 2022
Annexe 7 : Télétravail	De septembre 2022 à février 2023
Annexe 8 : Pénibilité	De mars à juillet 2023

Conformément à la méthodologie dont il a été convenu, la négociation de l'annexe 1 consistera à discuter de la liste de métiers suivante :

- Gestionnaire de commande
- Responsable Sécurité
- Chef de chaîne/superviseur de diffusion/Responsable d'antenne/Technicien de diffusion
- Chef Electricien
- Chef éclairagiste
- Pupitreux
- Télérégleur
- Cadre technique de réalisation
- Responsable d'exploitation (informatique)
- Directeur Artistique
- Chef d'exploitation Technique
- Scripte
- Directeur d'Antenne
- Chef de production
- Data Analyst
- Responsable RSE
- Chef de production
- Attaché de production.